

ENQUÊTE AUPRÈS DES ENTREPRISES DES ZONES D'ACTIVITÉS

ANALYSE ET PISTES D' ACTIONS

SEPTEMBRE 2020



RIVES DE MEURTHE



Nous connaissons actuellement une crise sanitaire mondiale sans précédent qui a imposé un confinement historique du 16 mars au 11 mai. La situation sanitaire reste toujours préoccupante et pourrait aboutir à de nouvelles mesures de confinement. Elle a d'ores et déjà eu des impacts graves sur l'économie locale, et les conditions de la reprise et de la relance restent incertaines.

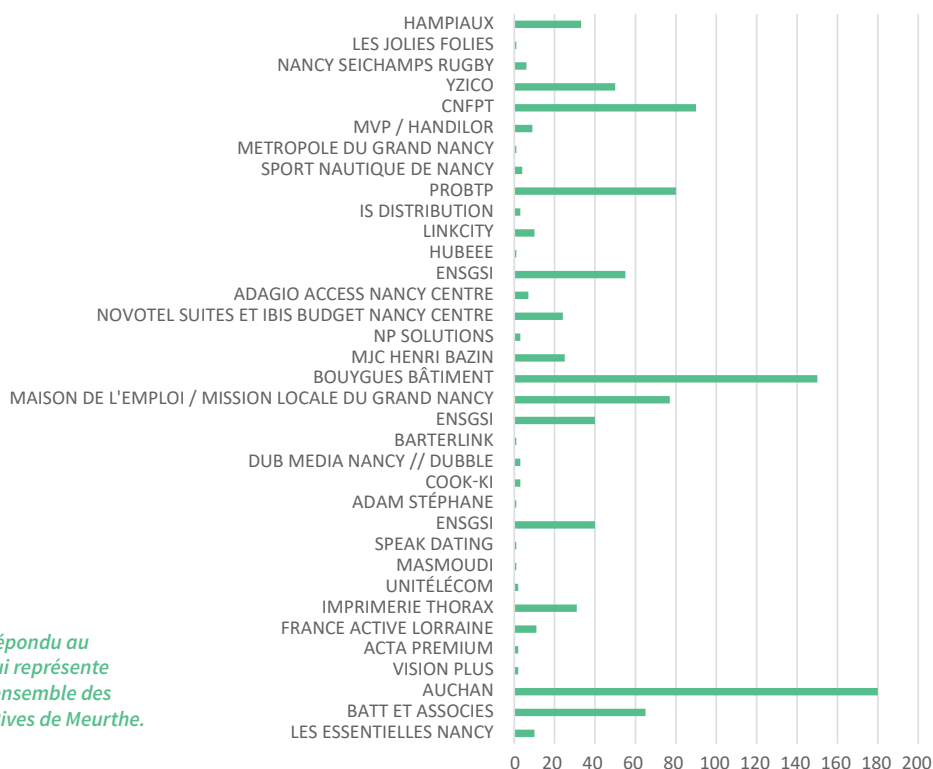
Il nous paraît donc important d'établir un état des lieux de la situation pour les entreprises, de les accompagner au mieux dans leurs difficultés et dans la reprise, mais aussi dans l'organisation du travail qui pourra subir un vrai bouleversement au sein même des structures.

Ce confinement a imposé une façon de travailler nouvelle à beaucoup d'établissements et il pourrait s'agir d'une occasion idéale pour s'organiser différemment et entrer dans une nouvelle aire du travail, des déplacements, voire de la consommation.

Le questionnaire, transmis aux entreprises du site des Rives de Meurthe avait pour but d'appréhender au mieux la reprise d'activité des entreprises du parc suite au confinement, de connaître leur fonctionnement actuel ainsi que les usages de déplacements des salariés et enfin d'évaluer les besoins des entreprises.

Les résultats et l'analyse qui en est faite doivent nous permettre d'orienter nos actions d'accompagnement afin de répondre au mieux aux besoins.

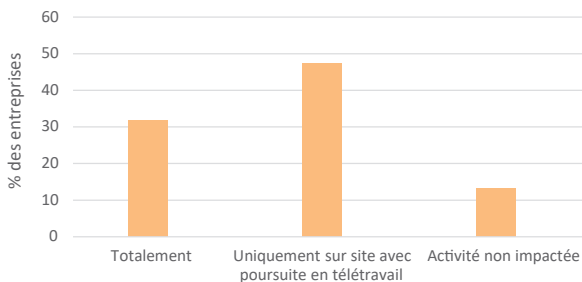
NOMBRE DE SALARIÉ DES ENTREPRISES AYANT RÉPONDU



35 entreprises ont répondu au questionnaire, ce qui représente 1 022 salariés sur l'ensemble des établissements de Rives de Meurthe.

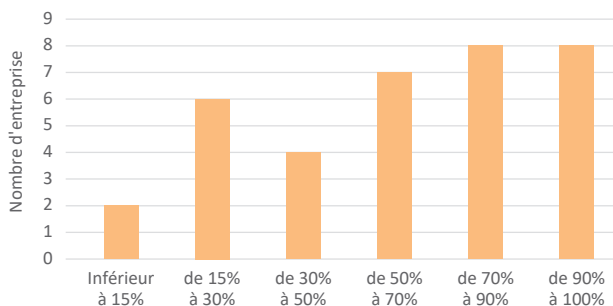
ACTIVITÉ DES ENTREPRISES PENDANT ET APRÈS LE CONFINEMENT

PENDANT LE CONFINEMENT, VOTRE ACTIVITÉ AVAIT-ELLE ÉTÉ STOPPÉE ?



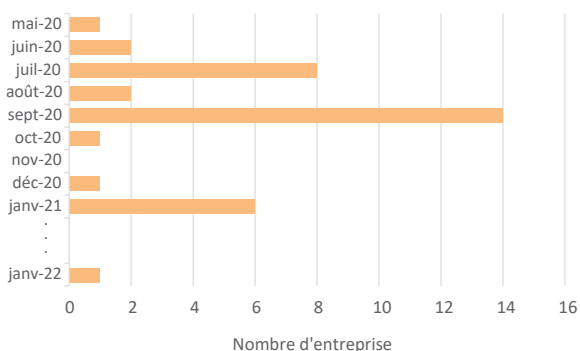
Pendant le confinement, 34 % des entreprises de Rives de Meurthe ont connu un arrêt total de leur activité. Cependant, la moitié des entreprises ont été davantage concernées par l'arrêt de leur activité uniquement sur site avec poursuite des activités en télétravail. Enfin, pour 14 % des entreprises le confinement n'a pas eu d'impact particulier sur leur activité.

À QUEL NIVEAU ÉVALUEZ-VOUS L'ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE À L'HEURE ACTUELLE ?



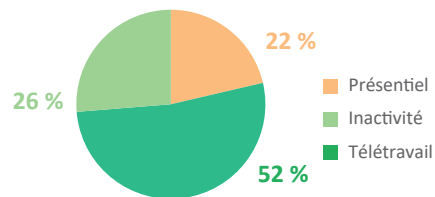
Depuis le déconfinement, la reprise de l'activité est très variable. 12 entreprises estiment inférieur à 50 % leur niveau de reprise quand 16 entreprises évoquent une activité comprise entre 70 % et 100 %.

À QUELLE ÉCHÉANCE ESTIMEZ-VOUS LE RETOUR À LA NORMALE ?



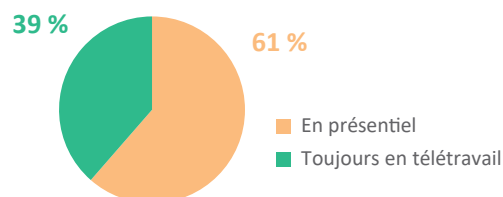
Le retour à la normale est prévu en septembre pour 40 % des entreprises et pour 22 % d'entre elles en juillet. En revanche, 17 % des entreprises évaluent cette reprise bien plus loin puisqu'elles l'annoncent pour janvier 2021.

PRÉSENCE DANS L'ENTREPRISE PENDANT LE CONFINEMENT



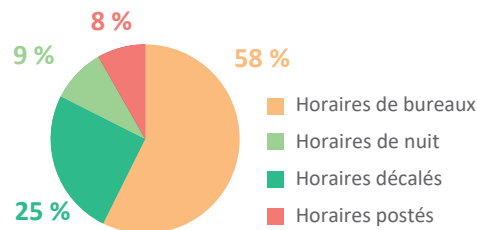
Cette baisse d'activité a notamment concerné un grand nombre de salariés, avec plus d'un quart d'entre eux en inactivité et plus de la moitié en télétravail, alors qu'en temps normal seulement 4% des salariés le pratiquent.

PRÉSENCE DANS L'ENTREPRISE ACTUELLEMENT



La reprise des activités se traduit également par le retour très progressif des salariés sur leur lieu de travail puisque la part du télétravail reste assez élevée avec 39 % des salariés.

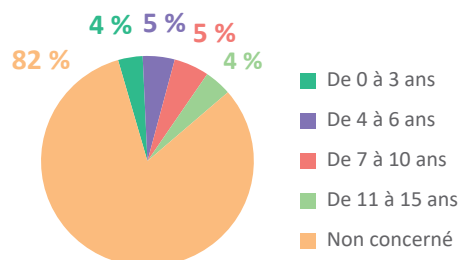
HORAIRES DES SALARIÉS PRÉSENTS SUR LE SITE



Les salariés présents sur site travaillent en majorité à des horaires de bureaux classiques (58 %). Parmi ces salariés, 24 % commencent à 8h et 33 % à 9h. Les horaires décalés représentent quant à eux 1/4 des salariés des entreprises répondantes.

LA GARDE D'ENFANTS

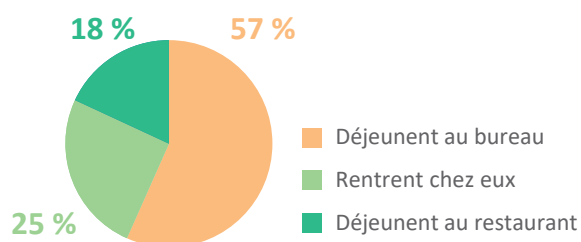
NOMBRE DE SALARIÉS AYANT UN BESOIN DE GARDE D'ENFANTS PAR TRANCHE D'ÂGE POUR L'ÉTÉ



Les réponses au questionnaire montrent que la grande majorité des salariés n'a pas de besoin en garde d'enfant. Pour les salariés qui en expriment le besoin, les tranches d'âge concernées sont assez similaires entre 4 % et 5 % de 0 à 15 ans.

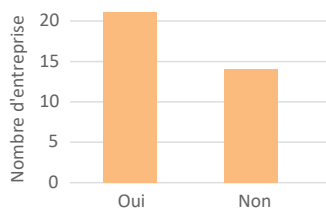
LA RESTAURATION

DÉJEUNER DES SALARIÉS

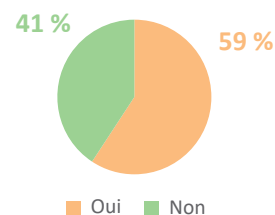


Par rapport aux habitudes et à ce qu'avaient révélé les études initiales du PDIE, on remarque une augmentation des personnes qui rentrent chez eux et qui restent au sein de l'entreprise sur le temps de midi, au dépend des personnes qui se rendent au restaurant. En effet, si l'on compare les réponses obtenues par rapport au diagnostic

DISPOSEZ-VOUS D'UN ESPACE DE RESTAURATION AU SEIN DE L'ENTREPRISE ?



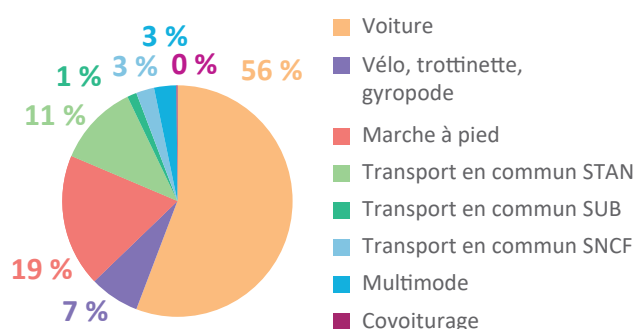
CET ESPACE EST-IL DISPONIBLE À L'HEURE ACTUELLE ?



effectué en 2014, 47 % des salariés déjeunaient au sein de leur entreprise contre 57 % aujourd'hui, et 18 % rentraient chez eux contre 25 % au déconfinement. Cela peut en partie s'expliquer par le fait que 41 % des espaces de restauration au sein des entreprises ne soient pas disponibles à l'heure actuelle.

LES DÉPLACEMENTS

QUELS SONT LES MODES DE DÉPLACEMENTS DES SALARIÉS PRÉSENTS SUR SITE ?



Les salariés présents sur site après le confinement auraient globalement conservé leurs modes de déplacement habituels. En effet, d'après les réponses recensées, seulement 3 % des salariés auraient modifié leur mode de déplacement en privilégiant les modes doux (trottinette, vélo, etc.) au transport en commun ou à leur voiture individuelle.

Or, la question portait sur les salariés présents sur site. De ce fait, nous pouvons supposer que les salariés présents sont ceux qui habitent à proximité de leur lieu de travail au sein de l'agglomération nancéenne. Cela expliquerait pourquoi la part de la voiture dans les modes de déplacements est bien moins importante, comparé aux résultats obtenus lors d'un diagnostic effectué en 2014 sur le site des Rives de Meurthe : 73 % en 2014 contrairement à 56 % dans les réponses recensées pour cette enquête. Selon cette hypothèse, la part non négligeable de la marche à pied dans les modes de transport s'explique également, puisque les salariés habitant à proximité de leur entreprise peuvent s'y rendre à pied (à savoir que dans l'enquête de 2014, la part de la marche à pied était à 7 %).

Enfin, seulement 3 % des salariés prennent plusieurs modes de transport à la suite. Cela concerne surtout des salariés qui se rendent d'abord en ville par transport en commun SNCF, et qui prendront ensuite une correspondance avec un transport en commun STAN, ou en faisant le reste de leur trajet à l'aide de modes doux (trottinette, gyropode, etc.).

QUESTIONS OUVERTES SUR VOS BESOINS SPÉCIFIQUES



En ce qui concerne les déplacements, les entreprises se plaignent surtout des problèmes engendrés par la congestion aux heures de pointe et par le manque de places de stationnement pour les salariés.

Pour les questions sur la restauration, les entreprises sont assez nombreuses à exprimer le besoin d'avoir accès à une restauration collective, rapide, à prix attractifs, mais surtout de qualité. D'autres aimeraient bénéficier de repas livrés sur leur lieu de travail.

Une entreprise aimerait avoir une crèche à proximité.

En ce qui concerne la reprise et la relance des activités, les entreprises estiment pouvoir reprendre normalement leurs activités lorsque le contexte global au niveau régional et national sera à nouveau normal. Certaines expriment leur difficulté à surpasser leurs problèmes économiques en lien à la crise sanitaire dans un système de « sur-législation » qui favorise les grands groupes aux petites entreprises.

Enfin, une bonne partie des entreprises envisagent d'avoir une réflexion interne sur la mise en place du télétravail pour les salariés dont l'activité le permet, et de mieux répondre aux besoins liés à la pause déjeuner en proposant, par exemple, des services de livraison ou des produits prêts à être consommés.

SYNTHÈSE



La crise sanitaire a eu un réel impact négatif sur les activités économiques des entreprises, avec notamment presque un tiers des salariés en chômage partiel, si bien qu'un nombre important d'entreprises estimait un retour à la normale assez difficile. Plus de la moitié des entreprises ont une activité en juin inférieure à 70 %

Près de 40 % des salariés étaient encore en télétravail à cette même période

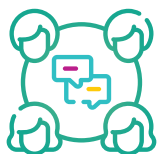
Concernant les déplacements, les résultats de cette enquête démontrent des pratiques assez similaires à la période d'avant la crise. En effet, d'après les réponses recensées, seulement 3 % des salariés auraient modifié leur mode de déplacement en privilégiant les modes doux (trottinette, vélo, etc.) au transport en commun ou à leur voiture individuelle. Les salariés présents sont ceux qui habitent à proximité de leur lieu de travail au sein de l'agglomération nancéenne. Cela expliquerait pourquoi la part de la voiture dans les modes de déplacements est bien moins importante, comparée aux résultats obtenus lors d'un diagnostic effectué en 2014 sur le site des Rives de Meurthe.

Au niveau de la restauration, un grand nombre de personnes rentrent chez elles ou restent au sein de l'entreprise sur le temps de midi, au dépend des personnes qui se rendent au restaurant. L'effet Covid est particulièrement conséquent sur cette activité puisque les salariés évitent globalement les endroits où l'on se rassemble et donc où le risque est plus important. On notera d'ailleurs que malgré la fermeture des espaces dédiés aux repas dans l'entreprise (59 %), ils sont encore 57 % des salariés à déjeuner au bureau

Le besoin en garde d'enfants est quant à lui relativement limité puisqu'il s'élève à 18 %. Aucune tranche d'âge ne ressort vraiment puisque l'on se situe toujours entre 4 et 5 % en fonction des 4 tranches d'âges concernées par la question

Quant à la question ouverte sur les besoins spécifiques des entreprises, nous retiendrons essentiellement les difficultés de gestion des carrefours en temps normal ainsi que les problèmes de stationnement récurrents au site, le besoin d'une restauration collective et rapide de qualité, une reprise d'activités attendue qui correspondra à un retour à la normale de la situation sanitaire, une réflexion sur la mise en place du télétravail et une réponse aux besoins liés à la pause déjeuner en entreprise.

VERS UNE DÉMARCHE COLLECTIVE POUR FAIRE ÉVOLUER CERTAINES ORGANISATIONS DE TRAVAIL



Au moment où nous pouvons prendre un certain recul sur les événements des derniers mois, ainsi que sur les conséquences du confinement, l'idée serait désormais de tirer les enseignements de ce qui s'est produit et d'en générer une réflexion commune. En effet, une crise constitue un élément perturbateur dans les activités économiques des entreprises qui la subissent de plein fouet, avec notamment la mise en place de télétravail contraint pour certains, et l'arrêt total de leur activité pour d'autres. Mais de tels bouleversements peuvent être un moyen d'évolution dans les pratiques et l'organisation interne au sein des entreprises et des pôles d'activités.

Il serait dans l'intérêt de tous d'entamer une réflexion collective qui permettrait d'organiser de meilleures pratiques vertueuses pour le bien-être interne des entreprises et pour le fonctionnement inter-entreprises. En outre, cela concernerait la mise en place, du travail à distance au domicile ou dans des tiers-lieux, du télétravail, une adaptation des horaires, etc., dans le but de réduire le nombre de déplacements, d'éviter la congestion des carrefours

aux heures de pointes, et de participer au bien-être des salariés. Il s'agirait alors de saisir cette opportunité afin d'amener quelque chose de nouveau qui serait vertueux pour tous, et qui permettrait aussi une certaine résilience si de nouvelles crises venaient à se reproduire.

Nous avons pu constater que globalement, les entreprises envisagent un nouveau fonctionnement interne du travail.

Ces façons d'envisager l'organisation du travail en entreprise n'en sont pas à leur début et ont fait leurs preuves dans un certain nombre d'entreprises et de grands groupes. Cependant, suite à cette crise et pour la première fois, cette nouvelle organisation pourrait concerner de très nombreux établissements et cela ne sera pas sans impact.

En effet, pollution, circulation, stationnement, bien-être des salariés, productivité de l'entreprise seront sans aucun doute impactés positivement mais qu'en sera-t-il de l'impact sur le commerce local basé sur la présence des salariés comme la restauration méridienne ou les transports en commun par exemple.